



Collectivités territoriales et espaces de pratiques sportives auto-organisées : Stratégies locales et actions territoriales

Bruno Lapeyronie

► To cite this version:

Bruno Lapeyronie. Collectivités territoriales et espaces de pratiques sportives auto-organisées : Stratégies locales et actions territoriales. 2026. <hal-05690541>

HAL Id: hal-05690541

<https://hal.science/hal-05690541v1>

Preprint submitted on 13 Jul 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC 4.0 - Attribution - Non-commercial use - International License

Collectivités territoriales et espaces de pratiques sportives auto-organisées. Stratégies locales et actions territoriales

Bruno Lapeyronie

Management Public et Territoires [Équipe du Cerege]

Centre de recherche en gestion [UR 13564]

Résumé

Cette recherche analyse la manière dont les collectivités territoriales appréhendent, accompagnent ou régulent les pratiques sportives auto-organisées, dans un contexte marqué par la diversification des usages, l'hybridation des sociabilités sportives et la transformation des espaces publics. L'objectif est de comprendre comment les élus et les services territoriaux s'adaptent à ces pratiques en constante évolution, et d'identifier les conditions d'une stratégie locale cohérente conciliant liberté de pratique, sécurité, cohabitation des usages et attractivité territoriale. Il s'agit ainsi d'éclairer les logiques d'action publique, les arbitrages politiques et les formes de gouvernance émergentes autour de ces pratiques, qu'elles soient urbaines, naturelles ou hybrides.

La problématique s'inscrit dans un cadre théorique mobilisant les travaux fondateurs sur les pratiques « libres » ou « autonomes » (Pociello, Gaspirini), les analyses sociologiques de la structuration des usages (Bourdieu, Parlebas, Callède) et les modèles socio-économiques du cycle de vie des pratiques sportives (Di Ruzza & Gerbier, Charrier). Ce cadre permet de comprendre comment les pratiques auto-organisées reposent sur des règles implicites, des sociabilités choisies et des appropriations territoriales situées, loin de toute vision anarchique. Il éclaire également les tensions entre innovation, prudence et inertie dans les décisions publiques, ainsi que les dynamiques de technologisation, d'hybridation et de visibilité numérique qui transforment les usages contemporains.

La méthodologie combine une enquête quantitative et qualitative menée dans l'agglomération du Grand Poitiers, complétée par une investigation régionale auprès de directeurs des sports de Nouvelle-Aquitaine. Près de 800 questionnaires ont été recueillis, dont 200 administrés sur 20 sites de pratiques identifiés (espaces publics, skate parks, sites naturels, équipements nautiques) et 600 via une plateforme numérique. Neuf temporalités d'observation ont permis de documenter les usages selon les moments de la semaine, les soirées ou les vacances. Une vingtaine d'entretiens semi-directifs avec élus, cadres territoriaux et responsables associatifs ont enrichi l'analyse locale, complétée par une quarantaine d'entretiens régionaux portant sur les stratégies, arbitrages et représentations des collectivités.

Les résultats révèlent une forte hétérogénéité des définitions du sport auto-organisé, une dualité persistante entre pratiques urbaines et de pleine nature, et une tendance des collectivités à privilégier la construction d'équipements plutôt que l'animation ou la régulation des espaces publics. Ils soulignent également l'importance croissante de la technologisation, de la visibilité numérique et de la recherche de flexibilité, qui complexifient les réponses publiques.

Les contributions sont théoriques, méthodologiques et managériales : articulation renouvelée entre cycle de vie, sociabilités choisies et logiques territoriales ; méthodologie multi-acteurs ; et trois enjeux structurants — ancrage territorial, stratégies partagées, acceptation sociale des pratiques.

Mots clés : Auto-organisation – Gestion territoriale – Stratégies locales - Espaces publics sportifs –

Politiques sportives

Abstract

This research examines how local authorities understand, support, or regulate self-organized sports practices within a context marked by diversified uses, hybridized sporting sociabilities, and the transformation of public spaces. Its objective is to analyse how elected officials and territorial services adapt to practices that are constantly evolving, and to identify the conditions required for a coherent local strategy capable of balancing freedom of practice, safety, coexistence of uses, and territorial attractiveness. The study thus seeks to clarify public action logics, political trade-offs, and emerging forms of governance surrounding these practices, whether they take place in urban, natural, or hybrid environments.

The research question is grounded in a theoretical framework mobilizing foundational work on “free” or “autonomous” practices (Pociello, Gaspirini), sociological analyses of the structuring of uses (Bourdieu, Parlebas, Callède), and socio-economic models of the life cycle of sports practices (Di Ruzza & Gerbier, Charrier). This framework helps explain how self-organized practices rely on implicit rules, chosen sociabilities, and situated territorial appropriations, far from any anarchic interpretation. It also highlights tensions between innovation, caution, and inertia in public decision-making, as well as the dynamics of technologization, hybridization, and digital visibility that increasingly shape contemporary sporting practices.

The methodology combines quantitative and qualitative approaches conducted within the Grand Poitiers metropolitan area, complemented by a regional investigation involving sports directors across Nouvelle-Aquitaine. Nearly 800 questionnaires were collected, including 200 administered on 20 identified practice sites (public spaces, skate parks, natural areas, aquatic facilities) and 600 completed online. Nine observation periods documented practices across weekdays, evenings, weekends, and holiday times. Around twenty semi-structured interviews with elected officials, territorial managers, and association leaders enriched the local analysis, supplemented by forty regional interviews focusing on strategies, political arbitrations, and representations of local authorities.

The results reveal a strong heterogeneity in definitions of self-organized sport, a persistent duality between urban practices and outdoor or nature-based practices, and a tendency among local authorities to prioritise infrastructure development over the animation or regulation of public sporting spaces. They also underscore the growing importance of technologization, digital visibility, and the search for flexibility, which reshape practitioners' expectations and complicate public responses.

The contributions of this research are theoretical, methodological, and managerial. They include a renewed articulation between life-cycle models, chosen sociabilities, and territorial logics; a multi-actor methodological design combining observations, surveys, and interviews; and three structuring priorities: strengthening territorial anchoring, building shared strategies among actors, and fostering social acceptance through adapted and contextualised regulation.

Keywords: Self-organization – Territorial governance – Local strategies – Public sports spaces – Sports policies

Collectivités territoriales et espaces de pratiques sportives auto-organisées. Stratégies locales et actions territoriales

Bruno Lapeyronie

Depuis plus de quatre décennies, les collectivités territoriales, les associations et les acteurs marchands du sport accompagnent les processus de massification, de diversification et d'innovation des pratiques sportives, y compris lorsqu'elles se déploient en dehors des cadres institutionnels habituels. Pour certains observateurs (Bayeux, 2022), cette dynamique trouve son origine dans les lois de décentralisation proposant une scission entre le sport encadré par la puissance publique et le sport hors de ce cadre ; pour d'autres (Desbordes *et al.*, 2000) elle résulte des fluctuations de la fidélisation associative ou encore de l'essor commercial des sports dit « autonomes ». Dans tous les cas, la gestion du sport auto-organisé s'inscrit dans des logiques profondément territorialisées.

Cette articulation entre dynamiques décentralisatrices, logiques associatives et stratégies marchandes se matérialise selon des configurations géographiques variées. Les synergies entre acteurs locaux et organisations sportives constituent un objet d'analyse récurrent, alimentant de nombreux travaux (Lapeyronie, Charrier, 2011) dont les nôtres, à travers des thématiques désormais bien identifiées : création d'événements sportifs, aménagement de l'espace public, diversification des équipements, stratégies de marketing territorial ou encore développement de formes d'encadrement telles que le coaching. Selon les choix politiques, les financements mobilisés et les capacités techniques disponibles, les acteurs locaux proposent ainsi des modalités de pratique différenciées, collectives ou individuelles.

Du questionnement à la méthodologie

Questionnements territoriaux de l'auto-organisation sportive

La terminologie du sport « auto » organisé renvoie à la compréhension du mécanisme d'impulsion individuelle et/ou collective permettant la pratique sportive en dehors de certains cadres, mais selon des modalités tout autant sociabilisées. La question n'est pas nouvelle. Elle a, par le passé, déjà été abordée par des chercheurs.

Dans le champ du sport « auto » organisé, cette dimension « auto » s'appuie sur les travaux fondateurs de Christian Pociello (1981, 1995) et d'autres auteurs ayant introduit les notions de pratiques « libres » ou « autonomes ». Nous retenons ici la terminologie d'« auto-organisation » proposée par Gaspirini selon lequel : « Qu'elles soient domestiques [Haumont, 1992], urbaines [Zouari, 1996 ; Travert, 1997 ; Adamkiewicz, 1998] ou de plein nature, ces activités se pratiquent selon des règles d'organisation déterminées par les acteurs eux-mêmes : choix du lieu, de la modalité de pratique et ses finalités, des partenaires et des

systèmes d'échange. » (Gaspirini, 2000, 104).

Cela sous-entend ainsi que si sa gestion s'appuie sur des libertés individuelles, elle ne peut s'extraire de la réalité de la société, à la fois des règles, des usages et des caractéristiques géographiques et historiques, au sens de la structuration sociale bourdieusienne (Bourdieu, 1979).

D'autres travaux (Augustin, 2007) continuent d'explorer les origines de cette diversification sportive hors des cadres habituels, à travers son histoire, ses évolutions, ses ruptures et finalement ses possibles catégorisations en réaction au développement du sport dit « structuré ». L'auto-organisation serait parfois une opposition ou un complément à l'activité sportive « traditionnelle » mais ne semble pas s'apparenter à une « déstructuration », bien au contraire. Les recherches de flexibilité de pratique, de sociabilité adaptée ou de visibilité de pratique (notamment des sports de glisse) sont significativement différentes selon les individus. Elles s'adaptent aussi aux lieux ou périodes. On ne pratique pas la même activité en ville ou à la campagne, en montagne ou sur le littoral, il y a vingt ans ou aujourd'hui. L'histoire des sports fait apparaître ces développements d'activités qui prennent parfois leurs « indépendances », qui parfois se structurent au sein d'une fédération de tutelle ou non. L'analyse diachronique fait émerger également des points « d'éclatements » des intérêts où des sportifs se recentrent vers leurs propres modalités de sport (Attali, Saint-Martin, 2010). C'était par exemple le cas de la course à pied qui, lors des années soixante-dix, a vu l'apparition du phénomène du « jogging », marquant un schisme dans les valeurs de la course à pied moderne de l'athlétisme fédéré, clairement orientées vers le hors-stade, le loisir et l'hédonisme.

L'angle qui nous intéresse particulièrement ici est celui de la gestion territoriale. Accompagnant les transformations de la pratique sportive, le questionnement retenu dans cet article réfère plutôt à la dynamique des acteurs locaux. Nous prenons appui sur l'hypothèse selon laquelle les sports auto-organisés ne peuvent se développer sans un minimum d'organisation par la sphère publique. Comment se positionnent les élus territoriaux et quelles vont être les décisions de politiques sportives (ou urbanistiques, budgétaires ou autres) pour accompagner toutes les facettes du sport auto-organisé ? Cela résulte-t-il de choix résolument ancrés sur une fine connaissance du terrain, ou au contraire sur de la prudence, voire de l'inertie à l'accompagnement ?

Par ailleurs, les acteurs territoriaux peuvent craindre des dérives, ou avoir des réticences face à la gestion des risques peu maîtrisables, dans le cadre d'une pratique non encadrée. Constatant localement tout type de situations, il est sans doute pertinent de croiser les initiatives des politiques publiques avec les actions des associations sportives (ou non sportives), les activités du secteur marchand sans oublier l'ordonnancement institutionnel et gouvernemental. La réalité de l'auto-organisation sportive sur un territoire est donc plurielle : nager dans une piscine municipale, jouer au padel dans une structure dédiée, courir sur des trottoirs ou sentiers, faire un 3*3 basket outdoor ou en salle, ou jouer au foot sur l'espace public sont autant d'exemples qui interpellent les financeurs et organisateurs d'activités physiques. Les réponses des acteurs publics, aménageurs et régulateurs, mais aussi « para-

publics » et privés, concentrent donc nos réflexions.

En mobilisant le cadre théorique du cycle de vie proposé par Di Ruzza et Gerbier (1978) et adapté par Charrier (2004), nous formulons l'hypothèse que la gestion territoriale de ces pratiques nécessite une appropriation du modèle d'évolution de ces pratiques au sein d'une stratégie de différenciation territoriale (Hatem, 2007). A travers l'analyse des territoires et de la gestion des espaces publics, ce travail a vocation à identifier les stratégies d'action publique (Dubois, 2009), la diversité et synergie potentielle des acteurs, et à proposer une grille de lecture, d'analyse et de gestion pour les collectivités territoriales.

Méthodologie retenue

Dans le cadre d'une commande de l'agglomération du Grand Poitiers visant à comprendre et définir sa politique auprès des sportifs auto-organisés, et avec la contribution des étudiants de Master de Bordeaux et Limoges, nous nous sommes interrogés sur les enjeux locaux du développement de ce type de pratiques dans l'agglomération du Grand Poitiers, territoire regroupant quarante petites municipalités rurales et péri-urbaines autour de Poitiers, chef-lieu capitalisant les imaginaires d'excellence du Futuroscope, de l'e-sport (ville résidente de la première équipe professionnelle des « Orks ») et du 3*3 basket (organisation depuis 2010 d'un tournoi international devant la mairie).

La méthodologie adoptée à la fois quantitative et qualitative s'est étalée de mai à octobre 2022 afin de compiler toutes les informations liées à toutes les modalités de pratiques identifiées, regroupant près de 800 questionnaires. 200 questionnaires ont été posés sur site par hétéro-administration sur les 20 sites de pratiques préalablement identifiés dans l'ensemble de l'agglomération du Grand Poitiers, à travers des terrains de sports libre d'accès, des espaces publics facilitant (exemples : parvis et skate park, ou chemins ou pistes cyclables), des espaces naturels et des sites de pratiques des sports nautiques. Les 600 autres questionnaires ont été réalisés en auto-administration à travers un site dédié (« Made in vote »). La démarche a concerné les sportifs auto-organisés de tous âges. Neuf temporalités d'observations croisant week-end, soirées et vacances ont été retenues entre juin et juillet 2022, pour un total de 15 jours. Il a été possible de construire un état des lieux des sites et des événementiels sportifs permettant une approche de la sociologie du pratiquant et des différentes modalités de pratique. Près de 20 entretiens semi-directifs auprès des acteurs sportifs territoriaux ont complété cette approche afin de recueillir les avis et commentaires des élus municipaux du grand Poitiers, des cadres des directions de la ville et de l'agglomération, ainsi que des principaux clubs locaux.

Afin de tenter une première modélisation de la gestion territoriale de ce type d'activités, notre

ambition était de confronter les observations locales aux stratégies territoriales d'appropriation du sport auto-organisé constatées sur un territoire plus large (régional, voire national). Aussi, pour replacer l'approche monographique dans un cadre d'analyse plus général, et pour actualiser les premiers indicateurs, il a été choisi en avril-mai 2026 de réaliser une quarantaine d'entretiens semi-directifs avec des directeurs des sports des collectivités, issus de l'Association Nationale des Installations et Intervenants des Services des Sports (ANDIISS) répartis dans toute la Nouvelle-Aquitaine. L'objectif a été d'identifier la prise en compte politique des élus municipaux et intercommunaux, la formalisation d'une stratégie (choisie ou non) des collectivités vis-à-vis du développement de toutes les modalités du sport-auto-organisé sur le territoire.

Diversité et pluralité du sport auto-organisé

La question sémantique de cette catégorie de sports demeure centrale. « Sauvages », « libres », « autonomes », « auto-organisés » : les mots choisis parfois pour définir ces types de pratiques renvoient à des points communs (de liberté, d'absence de cadre et de contraintes) mais aussi à des divergences. Cette diversité d'appellations illustre notamment un niveau d'organisation plus ou moins avancé pour la mise en place de ces activités physiques, solitaires ou collectives. Une première catégorisation permet de mieux les appréhender : en s'intéressant soit aux types de sports soit aux types de sportifs, en détaillant les modèles d'organisation associative, fédérale, marchande ou publique, ou en analysant les enjeux et objectifs des activités sportives, les possibilités de pratiques dressent une réelle complexité et diversité des possibilités. Cette pluralité dessine un paysage où chaque sportif peut trouver sa place.

Aussi, le caractère d'auto-organisation n'est finalement pas aussi simple que la réalisation d'une activité sportive en absence de toute institution sportive. On retrouve aujourd'hui parfois plus d'administration, de communication et de performance chez des pratiquants « hors-cadre » qu'au sein de certaines associations par exemple. Le phénomène des rando-rollers du vendredi soir dans certaines capitales régionales, n'a certainement pas souffert d'un manque organisationnel et atteste d'une qualité de gestion « hors-cadre » remarquable. L'inverse est tout aussi exact : certaines institutions cultivent un certain déficit de structuration si bien que les adhérents semblent être livrés à eux même pour la mise en place des conditions de pratique. La définition d'auto-organisation ne limite pas à l'intégration au sein d'une structure, mais interroge plutôt l'implication personnelle, le type de sport, les caractéristiques des lieux et des acteurs locaux, et les objectifs de chacun.

De plus, la traditionnelle opposition licencié/non-licencié apparaît aujourd'hui insuffisante. La dichotomie adhérent/non adhérent semble également perdre du sens depuis des années : le fait d'être adhérent à une association ou un centre sportif n'engendre pas automatiquement une licence fédérale. L'immense majorité des sportifs licenciés exerce par ailleurs une ou plusieurs activités sportives annexes. Et inversement, le sportif qui passe la majorité de son temps en dehors de tout cadre fédéral peut participer de façon exceptionnelle à une compétition lui demandant une licence temporaire (à la journée comme au triathlon par exemple). Et d'une année sur l'autre, la fidélisation associative a, encore faut-il consolider cette idée préconçue, certainement été impactée par la crise sanitaire, engendrant, de nouvelles trajectoires sportives hybrides individuelles, licenciées ou non. Faire sa carrière sportive dans un seul club n'est vraiment plus le constat réalisé (Tchernonog, Proutreau, 2019). L'opposition du sportif libre et licencié est donc assez stérile, voire ridicule : le sportif va et vient dans les fédérations, au sens de « l'omnivorité sportive » (INJEP, 2023). Au gré des ambitions sportives, des changements de lieux d'habitation, de la croissance de certaines pratiques ou de l'accessibilité du matériel et des technologies, les pratiquants évoluent librement dans des cases autrefois arbitrairement séparées.

Dès lors, de nouveaux formats apparaissent ici et là pour répondre à ce besoin de

polyvalence¹, à ce désir de ne pas opposer activités solitaires ou collectives, au souhait de passer librement d'une structure à l'absence de cadre. Les acteurs sportifs du territoire sont donc des éternels créateurs, « la nature ayant horreur du vide ». Sans être exhaustives, quelques pistes significatives d'organisation assouplie apparaissent : on note particulièrement de « nouvelles » temporalités (« licence jour », ticket horaire pour les entrées à la piscine, forfait découverte 1 mois pour des salles de sport, abonnement semestriel, etc.), des formats d'entraînement plus flexibles et moins contraignants (coaching, coach virtuel, diffusion de plans et conseils sur internet, entraînement à la carte, etc.), des accès aux équipements sportifs multifonctionnels (du spa au hammam via une ligne d'eau pour une piscine, padel/squash, centres sportifs, etc.) ou multiservices (les stations de trail combinant, au-delà du parking traditionnel, vestiaires, cartographies réelles ou numériques, sessions d'entraînement ou de compétition, parfois lieux de vente de produits de course nature, restauration voire détente). L'usage du numérique parasite les usages habituels d'entraînement à travers notamment les rassemblements Facebook, les comparaisons de segments Strava, les découvertes touristiques en courant avec retour assuré selon la distance choisie (application RunnrZ par exemple en 2022), la construction d'équipes sportives et rassemblements sur les lieux de pratiques via des applications dédiées, y compris avec des services de « conciergerie sportive numérique ».

Si la technologisation et les nouveautés numériques n'expliquent pas tout, celles-ci influencent fortement les pratiques. Leurs impacts ne sont donc pas à minorer ces dernières années. C'est aussi le cas d'autres transformations sociétales qui ont perturbé la définition historique du sport.

Éléments de définition territoriale du sport-auto-organisé

La difficulté à stabiliser une définition consensuelle du sport auto-organisé tient à son caractère polymorphe. Acter une terminologie officielle de ce type de sport apparaît dès lors particulièrement compliqué. Aussi, pratiquer du sport en « auto-organisation » revient, dans une perspective opérationnelle à s'engager dans une activité physique et sportive selon des modalités à « sociabilité choisie » : choix du lieu, de la date et de l'heure, de ses « PAI » selon Parlebas (1987) « partenaires », « adversaires » ou éléments d'« incertitudes »², choix de la modalité de l'équipement, des outils et du degré de performance, choix innocents ou stratégiques, proximité géographique ou non, acceptation culturelle et technologique à un groupe etc. La sociabilité sportive, au sens de Callède (1985), se comprend par nos choix individuels conscients ou non, l'intégration sociale au sein d'une communauté (autrefois uniquement associative) et sa capacité d'exister et de se reconnaître au sein de cette identité. L'auto-organisation ou pratique sportive à sociabilité évolutive ne peut émerger que si un ensemble de conditions est réuni.

¹ Ou de « multi-fonctionnalité » selon leur expertise pour reprendre les travaux d'Olivier Bessy.

² Pour reprendre les références de définition sportive de Parlebas (1987).

Sept caractéristiques inhérentes aux pratiques

Sans prétendre à l'exhaustivité, sept caractéristiques apparaissent déterminantes pour comprendre l'émergence et la légitimité de ces pratiques sur un territoire.

La première condition est légale. La pratique doit être autorisée, ou du moins, ne doit pas être explicitement interdite. Randonner, nager ou skater suppose l'absence d'arrêtés municipaux d'interdiction, restrictifs ou de violation de propriétés privées. Dépasser les interdictions ou jouer avec les interdits ne sont pas de la même quiétude organisationnelle : pratiquer alors que cela est interdit n'est plus la même intention et rentre dans une catégorie, voire une analyse, spécifique.

Le deuxième élément fondamental concerne la disponibilité d'espaces urbains, ruraux ou maritimes, aménagés ou non, permettant de sécuriser et de stimuler la pratique. Il est possible de lister, sans ordre de préférence : les équipements, espaces et aménagements dédiés aux pratiques dites spécifiques (pistes cyclables pour vélo, randonnées sur sentiers, roller sur skate park, playground pour le basket urbain), les modalités d'appropriation des espaces (running sur trottoirs, football sur un espace libre, une impasse ou un terrain vague ou aménagé, skate dans des rues et trottoirs à mobiliers renforcés), d'accessibilité sportive (remontées mécaniques pour le ski et les sports de glisse de montagne ou le vtt de descente), et d'accessibilité logistique (parking pour les véhicules des surfeurs, vestiaires pour sportifs d'entreprise, etc.). La question spatiale de la possibilité de pratiquer vient donc s'ajouter à la question juridique : repenser l'espace avec des urbanistes, c'est, au-delà de la possibilité de pratique, stimuler et donner envie de taper dans un ballon, de glisser ou parcourir quelques foulées.

La troisième caractéristique renvoie à la cohabitation des pratiques. Une activité ne semble possible du point de vue des acteurs publics que si une forme de régulation (de gré ou de force) des espaces organise la coexistence des usages. Il est possible de noter que celle-ci n'est pas nécessairement formalisée et explicite. Les joggers courent sur les trottoirs ou pistes cyclables permettant d'accueillir simultanément les marcheurs, coureurs et deux-roues traditionnellement sans accident ni violence. Les coordinations des sports collectifs des plus jeunes sur un city-stade est régulièrement organisée sous le règne du plus fort. Cette gestion implicite des usages peut également être temporelle, où certains créneaux en semaine ou en week-end sont plutôt dédiés à des tranches d'âges ou à des experts de la discipline, laissant d'autres créneaux acceptés par tous à des usages plus loisirs ou festifs. Parfois, cette gestion spatiale ou temporelle est facilitée par des animateurs municipaux, par un règlement, par l'intervention de la police, par la temporalité de l'éclairage public, et est conditionnée à l'acceptation ou non par le voisinage des nuisances, essentiellement sonores. La pratique auto-organisée n'est possible que si elle est tolérée et acceptée dans l'espace concerné. L'intervention régulatoire de la puissance publique se fait parfois de façon indolore (mise en place de créneaux en piscine des nageurs puis des baigneurs puis des scolaires par exemple, affectation de lignes d'eau à certaines modalités, etc.), parfois de façon autoritaire, parfois par négociation selon les circonstances.

Un quatrième élément, déjà évoqué précédemment, mérite d'être souligné : l'appropriation de ce type de pratique par tous attire aussi des pratiquants animés par la recherche de l'excellence sportive. Il semblerait que l'essor de l'auto-performance soit de plus en plus prégnante. De plus, les applications numériques permettent aujourd'hui de comparer ses performances. L'image du sportif loisir « hors club » s'efface au profit de performances, y compris de haut-niveau, possiblement réalisées hors institutions et hors club. La traçabilité des entraînements et résultats sportifs devient un enjeu, y compris numérique.

Les travaux d'Éric Adamkiewicz (1998) notamment ont rapidement mis en exergue la spectacularisation de soi pour les pratiques sportives « autonomes », dénomination retenue à la fin des années 90. D'autres travaux ont confirmé cette caractéristique importante liée à la visibilité de l'engagement sportif. Aujourd'hui, le fluo des tenues des joggers, ou les innovations vestimentaires des skateurs sont largement dépassés par la visibilité numérique où le sport réalisé devient une vitrine numérique sur les réseaux sociaux et médias utilisés par les smartphones, avec une aura beaucoup moins locale. Rares sont les sportifs auto-organisés sans témoin, qu'il soit présent physiquement ou virtuellement. L'aménageur public doit donc intégrer l'esthétique des espaces voire même « l'instagramabilité »³ des infrastructures et choix d'aménagement.

Plus globalement, l'adéquation d'une offre (site, tenue et accessoires y compris numériques, technologisation) et d'une demande définit l'existence d'un marché, ou au moins d'une niche. Ce sixième point répond à une logique économique et sociétale, et fait l'actualité de toutes les déclinaisons marketing proposées par les fabricants d'articles, d'équipements et de gestionnaires de services sportifs, quels qu'ils soient.

Enfin, la pratique sportive auto-organisée nécessite une flexibilité importante. Ce type de pratique permet une sociabilité à géométrie variable, y compris facilitant l'intergénérationnel. Cette souplesse d'organisation se retrouve également dans la temporalité, sans nécessaire récurrence hebdomadaire, pouvant alterner le jour, en matinée, soirée ou même la nuit. Par exemple, les rassemblements de running sont avec ou sans meneur, avec ou sans coach, réel ou virtuel, entre midi et deux ou le soir, ou même en lien avec des objectifs compétitifs ou pas.

Et comme il a été précisé plus haut, la flexibilité concerne également la finalité multiple de la pratique (compétitive, santé, être ensemble, éducative, etc.), la gestion maîtrisée du risque inhérent, ou la balance entre la nécessité d'appartenir tout en n'étant pas enfermé dans un carcan. Cette flexibilité est constitutive de l'identité même des pratiques auto-organisées.

La combinaison de ces sept caractéristiques offre une première grille d'analyse permettant d'identifier, sur un territoire donné, les conditions d'existence, de légitimité et de développement des pratiques organisées. Elle permet également d'en valider la terminologie,

³ Ou la « tiktokbilité » ou tout autre réseau social à la mode au moment de l'écriture de cet article.

en distinguant ce qui relève véritablement de l'auto-organisation de ce qui relève d'autres formes de pratiques.

Libre appropriation territoriale de la définition

L'étude réalisée pour l'agglomération du Grand-Poitiers montre que tous les acteurs ont une définition propre du sport auto-organisé, allant de la simple activité hors club, jusqu'à l'intégration, ou non, d'usages d'équipements sportifs (de type centre aquatique ou padel) répondant à une organisation « maitrisée ». L'approche territoriale se définit selon une géométrie variable selon le lieu (structuré ou non), la pratique, le pratiquant (notamment son âge).

Les priorités des politiques territoriales font apparaître une dichotomie de la gestion des territoires fléchés urbains (city stade, 3*3 et skate etc.) ou pleine nature (randonnées, sports nautiques, footing etc.), autrement dit, de la réponse aux jeunes des quartiers à la facilitation de la déambulation sportive.

L'étude montre également que cette dualité est plus fine avec d'autres catégories de sportifs potentiellement très compétitifs, ou licenciés dans un club, et réalisant en complément ce type de pratique plus hédoniste et libre sur l'espace public pour la santé, la détente, le bien-être ou la convivialité. L'opposition au monde fédéral n'est définitivement plus d'actualité, chacun évoluant selon ses aspirations, parfois dans la même journée.

Guère surprenant, la pratique auto-organisée est majoritairement choisie pour sa liberté/facilité (notamment horaires) dans un espace public qui le permet. L'enquête montre en revanche que les pratiquants semblent investir dans leur équipement (200€ en moyenne avec une technologisation progressive), pour un public assez mixte, et dans une tranche sociale plutôt aisée.

En réponse, les collectivités, associations et acteurs privilégient la pratique auto-organisée essentiellement à destination des jeunes sportifs en quête de liberté et d'absence de contraintes, et selon une logique quasi exclusivement liée à la construction d'équipements sportifs appropriés. Peu nombreux sont ceux qui s'interrogent, et donc encore moins collectivement, quant à l'animation et la régulation de l'espace public sportif, selon le site, la temporalité, l'éclairage ou la cohabitation intelligente des pratiques, y compris en cette période post-crise sanitaire. Les enjeux retenus sont principalement liés à la quantité (maillage territorial) et à la qualité (durabilité des infrastructures) des espaces publics destinés aux sportifs.

L'adéquation de l'offre avec le besoin local nécessite donc une vision collaborative des acteurs, intégrant des planifications, régulations, valorisations et rénovations partagées. Cette stratégie collective permet notamment d'anticiper les enjeux et développement à venir de ce type de pratiques.

Les cycles de vie sportive et les dynamiques de synergies territoriales

Le modèle développé par Gerbier & Di Ruzza (1978) constitue un cadre analytique particulièrement pertinent pour comprendre les trajectoires des pratiques sportives. Ce modèle qui décrit les phases de naissance, de croissance, de saturation puis de déclin d'une activité a été repris et approfondi par Charrier (1990), notamment dans une perspective socio-économique. Il trouve une application directe dans le champ du marketing sportif en éclairant l'adéquation des marchés de l'offre de la demande des pratiques. Dans la continuité et dans le cadre de nos travaux relatifs aux événements sportifs (Lapeyronie, 2007), cette approche permet d'identifier, dans l'usage de l'espace public à des fins sportives, des typologies d'acteurs, d'enjeux spécifiques mais aussi de freins et de limites à la croissance.

Les pratiques sportives auto-organisées, peuvent donc être comprises à travers ce prisme d'adéquation de différents marchés : offres/demandes sportives, commerciales de biens et de services, voire touristiques ou plus globalement concurrentiel en termes de marketing territorial. Soumis à des dynamiques d'hybridation, de technologisation et de diversification (Pociello, 1995 ; Bessy, 1990), ces sports « libres », qu'ils se déploient sur l'espace public urbain, aménagé ou naturel, connaissent, chacun à leur façon, une histoire territoriale singulière, façonnée par les acteurs sportifs, associatifs et/ou politiques. Si chaque territoire présente une trajectoire propre, certaines tendances lourdes émergent en cette période post-covid, révélant des leviers et des freins structurels.

Plusieurs leviers apparaissent déterminants dans la création, le développement et l'équilibre d'une pratique auto-organisée sur un territoire.

La convergence des intérêts des acteurs institutionnels semble être le premier catalyseur. Les stratégies des politiques publiques doivent permettre la compréhension, la régulation, ou, a minima, l'absence d'interdiction de ces pratiques. Ces prises de position partagées peuvent être conscientes ou non conscientes de la part des élus. La nature de l'activité ou l'histoire de celle-ci colorent donc les réactions ou absences de réactions politiques. Les coureurs en forêt, dont le parcours est implanté depuis plusieurs décennies, ne bénéficient pas du même traitement qu'un collectif de jeunes skateurs revendiquant l'installation d'un skate park éclairé en ville par exemple. Ces situations interrogent les formes de gouvernance partagée et la nature de portage des projets, identifiant le glissement d'une logique de guichets à une démocratie plus participative.

A ce titre, le croisement des financements publics et privés est un deuxième levier facilitant le développement local. Dans un contexte de transition écologique, la multiplication des appels à projets, aides ou fonds de financement, complexifie parfois les démarches, mais peut aussi les rendre plus fructueuses. Investir dans une infrastructure innovante de type toile tendue, à énergie positive avec panneaux solaires, comprenant un système de régulation numérique des flux et des créneaux peut bénéficier de nombreuses aides financières, de transition écologique, de collectivités territoriales ou d'aides de fonds privés.

Ceci suppose une réelle synergie des objectifs des acteurs, organisateurs et sportifs. Le levier d'activation territoriale illustre parfaitement cette convergence, notamment avec le succès actuel du 3*3 basket, où chacun y trouve son compte : sport olympique pour une fédération

dont les résultats ne suffisent plus pour dynamiser le fonctionnement, cette activité, souple, urbaine, mixte, convient aux pratiquants et aux collectivités ayant trouvé une infrastructure sportive à moindre coût économique mais forte rentabilité sociale.

Un quatrième levier, identifié notamment par Jean-Pierre Faye (2011), concerne l'intégration progressive des éléments de pratiques (notamment sportives) dans l'architecture et l'urbanisme de l'espace public. Aujourd'hui plus qu'hier, les liens se tissent entre aménagement de l'espace public, créations d'événements sportifs dédiés, construction d'équipements sportifs diversifiés, mais aussi animation ou encadrement via du coaching par exemple. Malheureusement, la réflexion est souvent limitée dans l'action par des financements difficiles.

Cet essor collectif est actuellement renforcé par deux phénomènes majeurs. D'une part, le « DIY », mis en évidence par les travaux de Thomas Riffaud (2021), dont la contre-culture d'aménagement « sauvage » est parfois intégrée dans les choix d'aménageurs publics, et permet une appropriation sincère des pratiquants et une anticipation de futures questions de régulation ou de dégradations. D'autre part, la problématique de « l'effet de mode ». A travers les communications olympiques ou de championnats du monde, on perçoit que les acteurs majeurs ont clairement saisi l'aspect économique à court terme de l'auto-organisation sportive. Ceci favorise vraisemblablement une stratégie court-termiste parasitant la temporalité de l'aménagement urbain, plus ancré dans la durée⁴. Cela nécessite un effort de lucidité des urbanistes et architectes qui doivent faire la part des choses entre des stratégies ou lobbies rendant l'auto-organisation « attractive », et la réelle force du sport auto-organisé, notamment identifiée par sa souplesse, son moindre coût et sa relative modularité territoriale.

Cependant, différents freins ralentissent cette convergence des intérêts, voire participent à un éclatement des synergies, jusqu'à faire disparaître des activités « auto-gérées » du paysage local. Trois inerties, identifiées récemment, viennent bousculer les développements déjà fragiles et les jeux parfois éphémères d'acteurs sportifs.

Tout d'abord, des contraintes administratives ou d'usage semblent s'empiler : gestion des espaces publics administrée, usages « trop détournés » d'un site de pratique, sur-fréquentations des pratiquants, vieillissement et dégradation des sites, et même des contraintes techniques ou législatives ralentissent ou bloquent ces activités. Certains skate park ou forêt domaniale ne sont pas pleinement « fonctionnels » par exemple.

Ensuite, la crise sanitaire et « l'après-covid », ont forcément impacté les pratiques sportives auto-organisées. Pendant le confinement strict, notamment avec le footing d'un kilomètre autour de chez soi, ou lors de la phase moins stricte où les sports de pleine nature et golf étaient favorisés, il existe un effet incontestable sur la façon de pratiquer et de s'approprier le sport après 2 ans de « révolution ». Une analyse plus spécifique semble nécessaire pour en mesurer plus finement les conséquences exactes.

⁴ Et aujourd'hui questionnée selon l'angle du « nudge urbain », favorisant les sportifs à pratiquer sans en avoir réellement conscience

Enfin, de nouvelles « contraintes » économiques et environnementales viennent récemment donner une priorité, pour ne pas dire une obligation de prise en compte des dimensions de Développement Durable et de RSE. Dans le monde du sport, y compris « auto-organisé », les orientations des acteurs s'observent vers plus de gouvernance, de circuits-courts etc. ; ceci engendrant des modifications d'habitudes, l'intégration de nouveaux acteurs locaux mais potentiellement des coûts ou des process plus difficiles à appliquer. Les piscines fermant⁵ pour des coûts énergétiques non maîtrisables, ont fait passer les caractères éducatif, social et de santé du sport en enjeux secondaires.

Discussion et enjeux stratégiques

Orientations et préconisations possibles

Centrée sur la gouvernance des sports auto-organisés dans toute leur complexité, l'étude menée conduit à explorer quatre pistes d'analyse stratégique.

Au-delà de la prise de conscience, il est nécessaire de se doter d'outils d'observation territoriale afin d'évaluer les besoins, définir les axes opérationnels de ces pratiques. Le format est en débat (observatoire, agence, association, service intercommunal, OMS etc.) mais devra intégrer toutes les dimensions à la fois numériques, touristiques, écologiques mais aussi des accès et praticabilités des espaces publics concernés.

Ensuite, il semble admis de faire cohabiter les initiatives privées (bien placées pour répondre à ce type de pratique) avec les enjeux publics. Ceci est certainement plus difficile en géographie péri-urbaine voire rurale, faute de rentabilité du secteur marchand. Il est donc utile d'impliquer tous les acteurs, quel que soit leur statut au sein d'une réflexion et planification territoriale. Cette convergence d'intérêts pour le développement du territoire et de ces usages sportifs nécessite une discussion, coordination et donc une acceptation des enjeux respectifs.

En troisième point, les adjoints et vice-présidents chargés des sports ont développé une réelle sensibilité sur cette thématique notamment avec les questions de responsabilité, de partage de sites voire de destruction environnementale. Demain, il s'agira de sensibiliser tous les élus concernant par la gestion de l'espace public, notamment ses aménagements, animations, événements et de manière plus transversale.

Enfin et quatrième, notre questionnement aborde également l'équilibre du sport urbain et rural. Plus globalement, l'équilibre territorial de l'offre, la complémentarité des équipements

⁵ Un des exemples écrits est le « Livre noir des équipements sportifs des 13e et 14e arrondissements de Marseille, 2013. »

sportifs et l'optimisation des prestations sur l'ensemble d'un territoire restent des questions à traiter. L'organisation et l'impact des grands événements type France 2023 ou JOP Paris 2024 sont autant de pistes de réflexions pour réduire les inégalités territoriales.

Aussi, l'exemple de Poitiers et de son agglomération renforce l'impression d'une définition des pratiques sportives auto-organisées polysémique. La politique sportive de Poitiers métropole est inspirante dans la mesure où elle doit pouvoir être identifiée, sans être contraignante, compte tenu des éléments mis en lumière sur l'auto-organisation sportive. Elle renvoie également à une réponse à la hauteur stratégique d'une direction générale selon une politique intercommunale pluridisciplinaire où le sport partage l'espace public et noue des liens fonctionnels avec la culture, le rayonnement territorial, le développement économique et l'attractivité touristique.

Enjeux communs et synergie des stratégies territoriales

Les analyses précédentes montrent que les pratiques sportives auto-organisées s'inscrivent dans des dynamiques territoriales complexes, marquées par des trajectoires locales singulières, des temporalités d'évolution hétérogènes et des interactions multiples entre acteurs publics, associatifs et marchands. Dans cette perspective, il est possible de proposer quelques éléments de prospective permettant d'orienter les stratégies territoriales de gestion, d'accompagnement et de valorisation de ces pratiques.

Les tendances observées — hybridation des usages, diversification des formats, montée en puissance du numérique, recherche de flexibilité, évolution des sociabilités sportives — invitent les collectivités à repenser leurs modes d'intervention. L'enjeu n'est plus seulement d'aménager des espaces ou de réguler des usages, mais de comprendre les logiques d'appropriation, les attentes des pratiquants et les conditions d'une cohabitation harmonieuse dans l'espace public.

Dans cette optique, trois orientations stratégiques se dégagent.

Premièrement, il s'agit de dépasser les effets de mode pour privilégier l'ancrage territorial. Tous les acteurs liés à ce développement sportif, qu'ils soient associatifs, institutionnels, collectivités, d'organisations marchandes ou non marchandes, doivent s'interroger sur l'ancrage local de ces pratiques (Lapeyronie, 2020). Les aspects historiques et géographiques doivent être une priorité afin d'éviter l'effet « soucoupe volante » des pratiques sportives parachutées sur un territoire. Cela permet d'éviter également un saupoudrage inutile des moyens. Une réelle convergence des intérêts, des valeurs et donc des actions et moyens doit s'appuyer sur des expériences locales, des histoires et des lieux supports. Le sport sous toutes ses déclinaisons, y compris, voire surtout « autonomes », ne peut se piloter qu'à partir du territoire et de ses valeurs.

Deuxièmement, il est nécessaire de fédérer les acteurs et aménageurs mobilisables. Ces structuration et synergie des acteurs s'initient certainement par l'organisation de l'espace public permettant de l'optimisation locale des pratiques auto-organisées. Ces structurations des sites de pratiques (sportifs ou urbains/ruraux permettant simplement de pratiquer) sont autant de pistes de marketing territorial. Tous les outils sont utilisés, public/privé marchand et non marchand, de construction, promotion et valorisation du territoire par les sports de nature, la possibilité de profiter de plan d'eau pour les activités nautiques, la dynamique fédérée autour d'un événement sportif populaire, et tout autre moyen sont utilisés comme un outil d'attractivité territoriale. Se démarquer par la possibilité du sport au grand air ou la densité et qualité de skate park par exemple sont autant d'éléments de réponse à un territoire que de stratégies de positionnement des collectivités (Lapeyronie, Roussel, 2015).

Enfin, il s'agit de favoriser l'acceptation sociale de ce type de pratique. Utiliser l'espace public de manière sportive, détournée voire interdite pose et continuera de poser la question de la cohabitation et donc de la régulation des espaces et sites de pratiques que les sportifs se sont appropriés. La gestion voire l'auto-régulation resteront la problématique des collectivités territoriales sur ce sujet. Aujourd'hui, cinq possibilités ont été observés : ne pas savoir, ignorer, savoir et laisser faire, accompagner, intervenir (jusqu'à l'interdiction). La prise de conscience, le positionnement, et l'action ou non action sont des choix que les collectivités territoriales devront débattre et délibérer, selon la même importance que les affaires de gestion du sport associatif, éducatif ou du loisir estival. Il faut donc se questionner sur le fait d'ajouter de l'éclairage, ouvrir ou fermer un city stade, sécuriser des pistes cyclables, apporter des ballons ou matériels sportifs, gardienner, entretenir plus ou moins régulièrement, délimiter des zones de baignades, interdire des passages, etc.

Quoi qu'il en soit, il est préférable que cette stratégie soit consciente et voulue par les élus territoriaux d'une part, et d'autre part, totalement diversifiée, voire « géolocalisée » selon les types de pratiques et les sites dédiés ou non, selon les caractéristiques et priorités locales.

Conclusion : vers une gouvernance territoriale renouvelée des sports auto-organisés

L'analyse des pratiques sportives auto-organisées met en évidence un phénomène à la fois ancien et profondément renouvelé, dont les dynamiques territoriales se complexifient sous l'effet de transformations sociales, technologiques et institutionnelles. Loin d'être marginales, ces pratiques constituent aujourd'hui un pan essentiel du paysage sportif, mobilisant des publics variés, des temporalités flexibles et des espaces multiples — dédiés, appropriés ou hybrides.

Les collectivités territoriales se trouvent ainsi confrontées à un double défi : comprendre les logiques d'appropriation, les motivations et les besoins des pratiquants, et accompagner ces pratiques en garantissant la cohérence des usages, la sécurité, la qualité des espaces et l'équité territoriale.

Le cadre théorique du cycle de vie des pratiques sportives, issu des travaux de Di Ruzza et Gerbier (1977) et prolongé par Charrier (1992), offre une grille de lecture pertinente pour appréhender ces évolutions. Il permet d'identifier les phases de développement, les leviers d'action, les freins structurels et les opportunités d'innovation. Dans cette perspective, les pratiques auto-organisées apparaissent comme des objets territoriaux à part entière, nécessitant une gouvernance adaptée, transversale et évolutive.

Les orientations stratégiques proposées — dépasser les effets de mode, fédérer les acteurs mobilisables, favoriser l'acceptation sociale — invitent à repenser les politiques sportives locales dans une logique d'écosystème. Il ne s'agit plus seulement de fournir des équipements ou de réguler des usages, mais de construire des environnements favorables, inclusifs et durables, capables d'intégrer la diversité des pratiques et des publics.

En définitive, l'auto-organisation sportive constitue un révélateur des transformations contemporaines du rapport au sport, à l'espace public et à l'action publique. Elle interroge les modes de gouvernance, les formes de participation citoyenne, les stratégies d'aménagement et les modèles économiques. Elle ouvre également des perspectives nouvelles pour les territoires, en termes d'attractivité, de cohésion sociale, de santé publique et d'innovation. L'enjeu, pour les collectivités, est donc de saisir cette opportunité : non pas pour encadrer ou normer excessivement ces pratiques, mais pour accompagner leur développement, soutenir leur diversité et favoriser leur inscription harmonieuse dans les dynamiques territoriales.

Bibliographie

Adamkiewicz, E. (1998). *Les usages sportifs autonomes de la ville : analyse des pratiques, aménagement et management des espaces*, Thèse, Université de Lyon.

Attali, M. et Saint-Martin, J. (2010). *Dictionnaire Culturel du Sport*, Paris, Armand Colin.

Augustin, JP. (2007). *Géographie du sport*, Paris, Armand Colin.

Bayeux, P. (2022). *Le sport et les collectivités territoriales*, Paris, PUF.

Bessy, O. (2021). *Courir. De 1968 à nos jours. Tome 1. Courir sans entraves*, Morlaas, Cairn.

Bessy, O. (1990). *De nouveaux espaces pour le corps : approche sociologique des salles de "mise en forme" et de leur public : le marché parisien*, Thèse de doctorat, Université Paris V.

Bourdieu, P. (1979). *La distinction*, Paris, éditions de minuit.

Callède, JP. (1985). « Sociabilité sportive. Intégration sociale et expression identitaire » *Ethnologie française*, n°4 (octobre-décembre 1985), Presses Universitaires de France, p. 327-344.

Charrier, D. (2004). *Analyse socio-économique et prospective des politiques sportives locales*, Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Rouen.

Charrier, D. (1990). *L'économie du sport en France : une analyse socio-économique des phénomènes sportifs*, Thèse en sciences économiques, Université Paris 9.

Desbordes, M., Ohl, F. et Tribou, G. (2000). *Marketing du sport*, Paris, Economica.

Di Ruzza, F. et Gerbier, B. (1978). « Ski en crise, essai sur l'économie du sport », *Revue géographie Alpine*, tome 66, n°3, p. 357-358.

Dubois, V. (2009). « L'action publique », in Cohen, A, Lacroix, B. et Riutort, P. (dir.). *Nouveau manuel de science politique*, La Découverte, p.311-325.

Faye, Jp. (2011). *Sport, quelles sont tes victoires ? Urbanisme, culture, éducation : enjeux sociétaux pour les générations futures*, Paris, Amphora.

Gaspirini, W. (2000). *Sociologie de l'organisation sportive*, Paris, Editions La découverte.

Hatem, F. (2007). *Le marketing territorial. Principes, méthodes et pratiques*, Caen, Edition EMS.

INJEP (2023). *L'Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives*, Paris, INJEP.

Lapeyronie, B. (2007). *Analyse socio-économique des processus de développement des pratiques sportives : l'exemple des marathons en France*, Thèse de doctorat Sciences du Sport, Université de Paris-sud 11 Orsay.

Lapeyronie, B. et Charrier, D. (coord.). (2020). *Gouvernance du sport et management territorial : une nécessaire co-construction*, Edition de Bionnay, Dardilly.

Lapeyronie, B. et Charrier, D. (2011). « Processus de développement des pratiques sportives : un essai de modélisation à partir de l'exemple des marathons », in *Revue Européenne du Management du Sport*, 30, 5-15.

Lapeyronie B. et Roussel A. (coord.). (2015). *Management et marketing territorial des sports*, Dardilly, de Bionnay.

Parlebas, P. (1987). *Jeux, Sports et Sociétés ?*, Paris, Insep.

Pociello C. (1995). *Les cultures sportives*, Paris, PUF.

Pociello C. (1981). *Sports et société*, Paris, Vigot.

Riffaud, T. (2021). *Espace public artisanal*, Paris, Elya éditions.

Tchernonog, V. et Prouteau, L. (2019). *Le paysage associatif français*, Paris, Dalloz.